



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Les Français attendent un renforcement de leur protection contre le tabagisme.

**PARIS, le 20 décembre 2011** : A la veille du 5<sup>ème</sup> anniversaire de l'interdiction de fumer dans l'ensemble des lieux qui accueillent du public, les mentalités semblent avoir évolué et nombreux sont ceux qui se prononcent pour un renforcement de l'interdiction de fumer. Une étude réalisée par l'institut Harris interactive pour DNF démontre que l'aspiration des Français dépasse largement le cadre actuel des dispositions concernant l'interdiction de fumer.

Les mesures contenues dans le décret de 2006 ont permis une avancée notable dans la protection contre le tabagisme passif. L'ensemble de la population a ainsi pu bénéficier de lieux de travail et d'espaces publics sans fumée. Néanmoins, le manque de contrôle et les nombreuses dérives déjà dénoncés par DNF à la fin 2009 (Rapport « Le tabac en France ») commencent à mettre gravement en péril les avancées difficilement obtenues en matière de protection contre le tabagisme.

Alors qu'en 2003, le tabagisme passif était un sujet méconnu, les nombreuses campagnes de prévention et une meilleure diffusion de l'information ont permis aux Français de prendre conscience, outre la gêne, des risques pour la santé occasionnés par la fumée ambiante.

**Dans une enquête omnibus réalisée du 7 au 9 décembre 2011, sur un échantillon de 1157 personnes, les Français s'expriment sur leur gêne face à la fumée de tabac.** Le principal enseignement de cette étude est que les Français sont gênés lorsque des personnes fument et notamment en présence d'enfants. Sur ce dernier point, ils sont 92 % (95% de non fumeurs et 86% de fumeurs) à juger gênante la fumée de tabac dans une voiture en présence d'enfants ; ils sont 66 % à considérer anormale la présence de fumée de tabac dans les espaces à l'air libre dédiés aux enfants des parcs et jardins publics.

Ces chiffres démontrent la sensibilité et la maturité des Français sur un sujet aussi important que le tabagisme passif. Leur volonté d'être protégés, et de protéger les plus fragiles, va désormais plus loin que la Loi Evin et ses décrets d'application. Cette idée de protéger les enfants de la fumée de tabac dans la voiture n'est pas une mesure dénuée de sens ; en novembre dernier, la Grande Bretagne étudiait la possibilité de mettre en place une mesure dans ce sens, en s'appuyant sur diverses études démontrant qu'une cigarette fumée en voiture est 23 fois plus toxique qu'un bar enfumé. Des interdictions de ce type sont déjà en application au Canada, en Australie, dans plusieurs états américains ainsi qu'à Chypre.

L'interdiction de fumer dans les jardins et parcs publics est déjà en application dans les pays comme l'Espagne et dans plusieurs grandes villes telles que New York. Limiter l'exposition à la fumée de tabac des jeunes enfants, mais également leur montrer que la consommation de tabac n'est pas un acte normal et anodin, est indispensable pour enrayer l'épidémie mondiale causée par le tabagisme.

DNF a également posé la question de l'exposition au tabac dans des files d'attente extérieures (cinéma, théâtres..) : 62 % des Français déclarent gênante la fumée de tabac dans ces espaces d'attente. Là aussi, il semble que l'opinion soit prête à un renforcement des dispositions du décret d'interdiction de fumer.

Quant aux terrasses des cafés, pour lesquelles une certaine tolérance prévalait encore récemment, les non-fumeurs sont désormais 56% à trouver que la fumée de tabac aux terrasses des cafés est anormale, et même 7% des fumeurs n'approuvent pas cette pratique.

Par ailleurs, et suite aux nombreuses questions que DNF doit traiter chaque semaine, l'association a souhaité mesurer la gêne provoquée par la fumée de tabac dans un autre lieu non protégé par l'interdiction de fumer : l'habitation privée. A la question « avez-vous, durant les 6 derniers mois, été en contact avec la fumée de tabac chez vous ? » 61% des Français habitant en immeuble indiquent avoir été en contact avec la fumée de tabac dans leur lieu d'habitation au cours des 6 derniers mois et 45% en ont été dérangés, et parmi eux, 27% sont eux-mêmes des fumeurs! 28% des personnes interrogées ont déclaré avoir été dérangées par la fumée de tabac dans les couloirs, ascenseur ou escalier de leur immeuble et ils sont 23 % à se déclarer gênés par la fumée de leurs voisins qui transite par le balcon ou qui provient de l'appartement des voisins.

**Loin de vouloir créer un débat pour savoir jusqu'où l'on peut interdire, le but de cette étude est d'attirer l'attention de l'opinion et des décideurs sur la souffrance de plusieurs millions de Français qui, pour diverses raisons, notamment de santé, ne peuvent profiter paisiblement de leur logement. Il serait souhaitable d'envisager une réflexion sur les éventuelles solutions à apporter à ces nuisances ainsi qu'un rappel des mesures concernant les parties communes des immeubles d'habitation.**

A la veille de la remise du rapport du Groupe de travail Tabac missionné par la ministre Xavier Bertrand et présidé par le député Yves Bur, DNF invite les responsables politiques à réfléchir sur la nécessité de franchir un nouveau pas dans la protection contre le tabagisme, tout en ayant le courage de faire appliquer le dispositif en vigueur, et dont l'application est de plus en plus mise en cause sur le terrain. L'opinion des Français a évolué : à moins de 5 mois des présidentielles, cette question ne devrait pas être négligée car il s'agit d'une cause commune à toutes les tendances politiques puisque, par exemple, 92% des sympathisants UMP, 97 % des sympathisants d'écologie les verts, 93 % des proches du PS et du modem trouvent gênant de fumer en présence d'enfants dans les véhicules privés.

---

### A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis plus de 38 ans pour défendre les victimes du tabagisme. L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la convention cadre de lutte anti-tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :  
[www.dnf.asso.fr](http://www.dnf.asso.fr)

### Contacts Presse :

Céline Fournier,  
Responsable communication  
(05 58 43 07 13 / 06 78 26 07 37)  
[communication@dnf.asso.fr](mailto:communication@dnf.asso.fr)